



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CCAS SÉANCE DU 09 DÉCEMBRE 2024

Le Conseil d'Administration s'est réuni le lundi 09 décembre 2024 à 20h00 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LANGE Alain, Président, après convocation légale adressée le 03 décembre 2024.

Présents : M. LANGE Alain, Mme AVICE Catherine, M. CAILLÈRE Jean-Michel, Mme CHAMBON Mathilde, Mme DE STOPPELEIRE Monique, Mme DUVAL Andrée, Mme ETIENNE Claudine, Mme GAUQUELIN Odile, Mme LECOUVREUR Sylvie, Mme LENGLINÉ Martine, Mme PORÉE Micheline, Mr POUARD Richard, Mr LEMONNIER Jean-Marie et Mme VAN DER HAEGEN Jocelyne, Mr DUCREUX Bernard, Mme MENARDON Françoise.

Absents: M. GARNIER Raphaël donnant procuration à M. LANGE Alain

Nombre d'administrateurs en exercice : 17

Présents : 16

Votants : 17

Absents : 0

La séance débute à 20h00.

QUESTION 1 : DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme LECOUVREUR Sylvie est désignée secrétaire de séance.

QUESTION 2 : APPROBATION DU PRÉCÉDENT PROCES-VERBAL (du lundi 22 Juillet 2024)

Le procès-verbal de la séance du lundi 22 juillet 2024 est approuvé à l'**unanimité**.

QUESTION 3 : RAPPORT DE DÉCISIONS / ACTIONS PRISES SOUS COUVERT DE LA DÉLÉGATION DE FONCTIONS DU PRÉSIDENT

Les membres du CCAS :

Sont **informés** de dossiers déposés au CCAS depuis la dernière séance.

- **Dossier n°10-2024 : CCAS d'Athis Val de Rouvre**

Madame vit seule. Elle est gérante d'un commerce, cependant cette activité ne lui rapporte pas suffisamment. Elle rencontre des difficultés pour payer ses loyers ainsi que ses factures d'eau et de fioul. Elle s'est rapprochée de divers organismes pour lui venir en aide.

Le Président du CCAS a décidé à titre exceptionnelle de lui verser 150€00 pour l'aider à régler partiellement une facture de fioul.

- **Dossier n°011-2024 : CCAS d'Athis Val de Rouvre**

Madame bénéficiait d'une aide ménagère. L'ADMR signale que sa demande n'a pas été renouvelée et qu'elle prenait fin au 30 juin 2024. La Maison Départementale de l'Autonomie en a été informée qui a sollicitée la DTAS de Flers pour qu'une assistante sociale rencontre Madame afin de remplir les documents pour le renouvellement.

Ce dossier s'est résolu grâce à une assistante sociale.

- **Dossier n°07-2024 : CCAS d'Athis Val de Rouvre**

Madame est déjà connue auprès du CCAS depuis juin 2024. Depuis la dernière réunion du 22 juillet 2024, Madame a déposé une demande de RSA. Le montant versé ne suffit pas à améliorer sa situation financière.

Le Président du CCAS a décidé de lui remettre un bon alimentaire d'une valeur de 100€00.

- **Dossier n°12-2024 : CCAS d'Athis Val de Rouvre**

Messieurs rencontrent d'importantes difficultés financières depuis 2022. Un accident de travail et des problèmes de santé les ont placés dans une situation précaire.

Ils ont entamé des démarches pour se sortir de cette situation.

Le Président du CCAS a décidé à titre exceptionnelle de leur remettre un bon alimentaire d'une valeur de 100€00 en attendant que leur situation s'améliore.

Question 4 : QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES
--

Le Président du CCAS est informé par voie électronique sur les difficultés de certains habitants pour régler leurs factures énergétiques. Il a partagé aux membres les noms de ces personnes et s'interroge sur les actions qui pourraient être mises en place.

La séance est levée à 20h40.

Maire d'Athis Val de Rouvre,
Alain LANGE

